AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE MODIFICATIF

PREFECTURE D'EURE ET LOIR

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE EST OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

→ **OBJETS :** Autorisations environnementales concernant le renouvellement des éoliennes de deux parcs éoliens « la Remise de Reclainville » et « les Evits et Josaphat » (6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison électrique pour chaque parc) et la création du parc éolien « Le Bois des Fontaines » (7 aérogénérateurs et 2 postes de livraison électrique).

→ **EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS :** LOUVILLE-LA-CHENARD pour les 2 projets de renouvellement, LOUVILLE-LA-CHENARD et MOUTIERS EN BEAUCE pour le projet « Le Bois des Fontaines »

→ **MAÎTRE D'OUVRAGE :** Sociétés Ferme Eolienne de la Remise de Réclainville, Ferme Eolienne des Evits et Josaphat et Parc Éolien du Bois des Fontaine , groupe BORALEX (Siège social : 12 rue Vignon – 75009 PARIS)

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AUX PROJETS POURRONT ETRE OBTENUES** auprès de M. Cédric HENNEGUELLE Chef de projets de la société BORALEX – 06.16.87.24.66 - **cedric.henneguelle@boralex.com**

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE : 48** jours, du lundi 15 avril à 8h00 **au samedi 1er juin** 2019 à 18h00

→ **LES DOSSIERS COMPLETS PAPIERS ET NUMÉRIQUES SONT DÉPOSÉS EN MAIRIES DE LOUVILLE-LA-CHENARD, siège de l'enquête et MOUTIERS-EN-BEAUCE,** où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

LE DOSSIER COMPLET EST CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET : **https://www.registredemat.fr/3parcseoliens-boralex-louville**

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête, l'avis d'enquête, les notes de présentation non techniques les résumés non techniques des études d'impact et de dangers ainsi que les avis de l'autorité d'environnementale et les réponses des pétitionnaires seront également consultables par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir **(http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours).**

→ **COMMISSAIRE-ENQUETEUR : M. Jean-Paul PUYFAUCHER**, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux dates, heures et lieux suivants :

DATE	HEURE	LIEU
MARDI 16 AVRIL 2019	**15H00 à 18H00**	**MAIRIE** **4 rue de la Mairie** **28150 LOUVILLE LA CHENARD**
SAMEDI 27 AVRIL 2019	**14H00 à 17H00**	
VENDREDI 3 MAI 2019	**15H00 à 18H00**	
VENDREDI 17 MAI 2019	**15H00 à 18H00**	
VENDREDI 31 MAI 2019	**15H00 à 18H00**	

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de LOUVILLE-LA-CHENARD et MOUTIERS-EN-BEAUCE et accessibles aux heures habituelles d'ouverture au public,
- par voie postale, courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de LOUVILLE LA CHENARD
- à l'adresse électronique suivante **: 3parcseoliens-boralex-louville@registredemat.fr**

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE,** en mairies de LOUVILLE LA CHENARD et MOUTIERS-EN-BEAUCE, communes d'implantation, à Baudreville, Beauvilliers, Boisville-la-Saint-Père, Chatenay, Denonville, Fresnay-l'Evêque, Gouillons, Lethuin, Levesville-la-Chenard, Maisons, Moinville-la-Jeulin, Mondonville-Saint-Jean, Morainville, Neuvy-en-Beauce, Ouarville, Prasville, Réclainville, Saint Léger des Aubées, Santeuil et Ymonville, communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par les 3 projets, à la préfecture d'Eure-et-loir – DC-bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir .

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE,** la préfète d'Eure-et-Loir accordera les autorisations sollicitées assorties de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé, pour chaque parc éolien.